COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi

Pays de Chantonnay

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER D'ARRÊT

Pièce n° 6.16

PLAN DE ZONAGE BOURG

SIGOURNAIS

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	16.12.2015	27.03.2019	XX.XX.XXXX

LE PRESIDENT
Jean-Jacques DELAYE

PAYS DE CHANTONNAY
COMMUNAUTE DE COMMUNES
communauté de communes
65, Av. du Gal de Gaulle
BP 96 - 85111 CHANTONNAY CEDEX
Tél. : 02 51 94 43 23 - Fax : 02 51 94 69 48

Ouest Am'
L'intelligence collective au service des territoires

Avril 2019

0 25 50 m

PLUREAL
FAÇONNONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

N°	NATURE DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACE (m²)	BENEFICIAIRE
58	Création d'un accès pour desserte arrière des parcelles	264	Commune
59	Création d'une connexion piétonne	46	Commune
60	Extension cimetière	1888	Commune
61	Création d'un accès pour desserte arrière des parcelles	312	Commune

Légende

- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations d aménagement et de programmation (OAP) - Habitat (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin/parc ou espace vert à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément de patrimoine bâti à préserver (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de change de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Elément de patrimoine à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à protéger (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

LES PETS DE LOUP
LES GRIPPES
LES COUDREAUX
FIEF PRIEUR
LES COUDREAUX DE PONSAY
FIEF PRIEUR
LE RITAY
L'HERITIER
LES PRES
L'ETROUFLERE
LES LISES
LES CLAVELLIERES
LE POTEAU
LE VIEUX ORMEAU
LE POTEAU
LE PATE EN POT
LE PUY RABASTEAU
LE RABLAY
LA BOBINIERE
LE CHIE CHAT
FIEF DE LA LISE
LES BRULESSES
FIEF DE LA BASSE
LE BOURG
LE PUITS MAGNIER
LES MARTINES
LE PARC
LE REQUERRE
LES PETITES BARRES
FIEF DES GRANDES BARRES
FIEF DE LA MORLIERE
LES RIVIERES
1AUh
1AUh
Uc
U
U
Ue
Nep
Ni
N
N
N
N
Np
Ntp